

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 93 (1942)
Heft: 12

Nachruf: Nos morts
Autor: Delacoste, F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. Strüby. Il montre spécialement qu'il y a une différence fondamentale entre coupe rase et défrichement, le second procédé détruisant complètement la structure du sol, et que le défrichement de 10.000 ha., produisant au plus 2 millions de m³ de bois, c'est-à-dire un tiers de notre consommation annuelle, aurait une influence bien passagère sur notre bilan énergétique et calorifique.

M. W. Ammon, inspecteur des forêts à Thoune, s'élève contre la procédure suivie par les autorités. Au lieu de rechercher les possibilités de défrichement, elles ont tout simplement « dicté ». Ce n'est pas nous qui avons attaqué. C'est, au contraire, la forêt qui a été prise à partie, non par le peuple, mais par certains milieux d'agronomes. Il appartient maintenant aux forestiers d'organiser la défense.

Après quelques mots de M. le professeur Knuchel, rappelant qu'il ne saurait y avoir de fossé entre l'agriculture et l'économie forestière, et une courte réplique de M. Strüby, l'assemblée vote en conclusion une résolution proposée par M. le Dr H. Grossmann, inspecteur cantonal des forêts à Zurich, que nous traduisons ainsi : « La Société forestière suisse est parfaitement consciente du sérieux de notre situation alimentaire et de la nécessité de faire participer le sol forestier à notre production d'aliments. Mais elle est inquiète de constater que des mesures à courte vue, conduisant directement à la dévastation, sont prises en matière forestière, que les réserves mondiales de bois s'épuisent et qu'il deviendra impossible, après la guerre, d'assurer l'approvisionnement de notre pays en bois. Elle charge son comité permanent d'adresser, en commun avec l'Association suisse d'économie forestière, une requête aux autorités fédérales demandant : 1° que chaque projet de défrichement soit examiné en détail, 2° que des principes directeurs soient établis, 3° qu'on tienne compte davantage du rôle protecteur de la forêt, et 4° que la surface de défrichement prévue soit réduite. »

La réunion est close à 17,15 h. par le président, qui souhaite à chacun un bon retour au foyer. Le secrétaire : A. Bourquin.

NOS MORTS

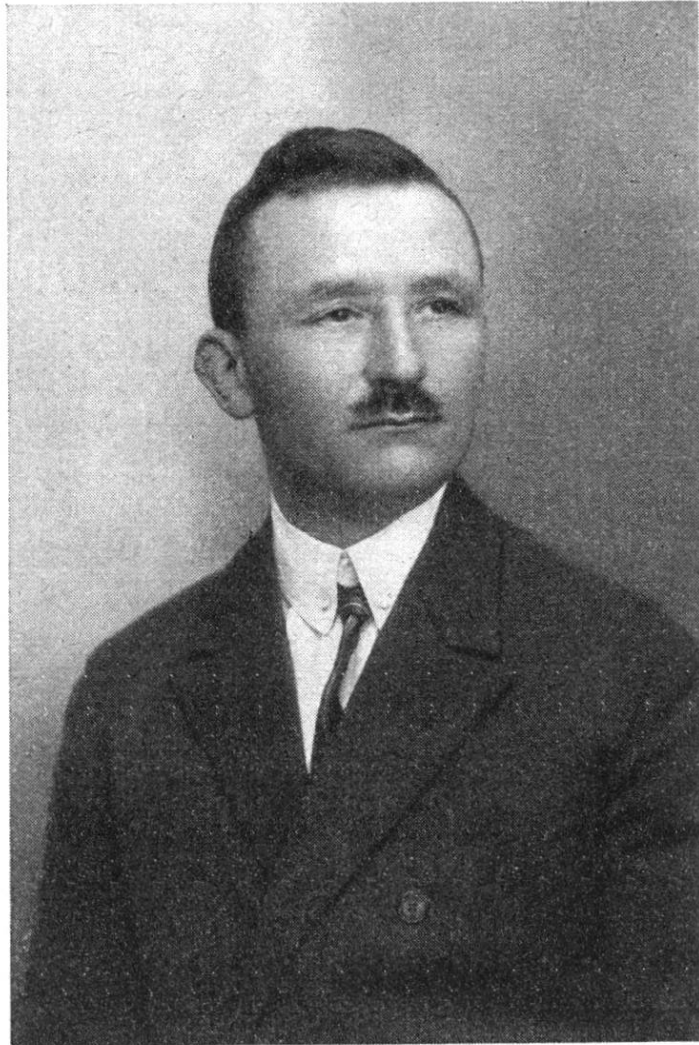
† Adrien de Werra, ancien inspecteur forestier à Sion

Depuis la mort du regretté M. Gaspard Lorétan, survenue en 1915, le Valais, durant une assez longue période, n'a pas eu à déplorer de décès parmi les membres de son personnel forestier supérieur. La loi cantonale, prévoyant la mise à la retraite des employés, a mis fin cependant à l'activité professionnelle de quelques-uns d'entre eux. C'est sur le plus jeune de ceux-ci que son fatal marteau s'est abattu inexorablement.

Monsieur Adrien de Werra, né en 1880 (de Sion), vient en effet d'être victime d'une crise cardiaque qui l'a soudainement arraché à l'affection

des siens, à l'âge de 62 ans, le 6 octobre 1942. Il n'avait pris sa retraite, en 1940, qu'à son corps défendant, persuadé qu'il était de pouvoir servir son pays et ses chères forêts pendant plusieurs années encore.

Fils de feu M. Léonce de Werra — qui fut longtemps caissier de l'Etat du Valais et qui se montra toujours d'une ponctualité et d'une correction exemplaires — il avait de qui tenir. Aussi bien, ayant opté, après d'excellentes études au Gymnase et au Lycée de Sion, pour la profession d'ingénieur forestier, suivit-il avec application et persévérance la route longue et ardue, qui passe par l'Ecole polytechnique de Zurich et le stage réglementaire (1904—1905 à Montreux), pour aboutir enfin à un poste dans une administration cantonale ou fédérale. Son ardeur à l'étude et son intelligence combinées obtinrent le succès mérité et déjà peu après son stage, il fut nommé inspecteur forestier d'arrondissement dans son canton. — M. A. de Werra a occupé successivement les postes d'inspecteur des arrondissements de Viège, Sierre et Sion. Partout il fit montre de la même conscience du métier et de la même ardeur à en défendre le noble idéal, et cependant Dieu sait si les difficultés manquaient à la réalisation de la tâche ! Le courage, certes, ne fit pas défaut à notre jeune collègue ; c'est même un des traits dominants de son caractère, il en fournit constamment la preuve. Parfois, si pour manifester sa profonde conviction il se révélait un peu brusque, un peu dur, le premier moment passé, on le lui pardonnait volontiers, car l'on se rendait compte de son intime désir d'accomplir son devoir en entier, coûte que coûte.



Adrien de Werra, a inspecteur des forêts, à Sion
(1880—1942)

En ce qui concerne son activité professionnelle, Adrien de Werra a voué une grande part de ses efforts à la construction de routes en montagne. Sous ce rapport, il a fait preuve d'une parfaite compré-

hension des conditions régionales et il s'est révélé vraiment expert dans ses combinaisons, en tendant à donner à ses projets le maximum d'utilité : desservir en même temps que la forêt, si possible, les villages ou alpages écartés des voies de communication. De ce fait, il a rendu des services éminents aux communes du Valais central, qui lui en doivent indubitablement reconnaissance.

Par la persuasion, il a abouti à des résultats pratiques considérables dans la réglementation de la jouissance des produits accessoires, tels que le parcours et la récolte de la litière. Il a ainsi restitué aux forêts leur vigueur, temporairement fort anémiée par des abus traditionnels.

Durant dix ans, il fut chargé par le Département cantonal du cours de sylviculture à l'Ecole cantonale d'agriculture de Château-Neuf. Il eut aussi à diriger plusieurs cours cantonaux pour l'instruction des gardes-forestiers de triage. Son savoir, sa volonté méthodique, sa faculté de concevoir, d'exprimer clairement et simplement ses idées, avec une concision toute militaire, lui permirent d'obtenir de son enseignement des résultats pratiques très précieux et appréciés.

A l'aménagement des forêts, A. de Werra a également voué beaucoup de son activité; il a élaboré de nombreux plans dans des communes qui jusqu'alors ne possédaient que des ouvrages rudimentaires. Par les prescriptions nouvelles et rationnelles qu'il y a introduites, il est arrivé à augmenter considérablement, en qualité et en quantité, la production ligneuse des forêts soumises à sa haute surveillance.

Travailleur silencieux, modeste, malgré les apparences, d'une droiture parfaite, Adrien de Werra a fourni abondamment la preuve de très réels talents techniques et d'une conception très élevée de sa profession. Il a rendu incontestablement des services nombreux et éminents aux forêts de son canton. Celui-ci ne peut que lui en savoir gré et lui conserver un souvenir de durable reconnaissance. Pour nous, ses collègues anciens ou jeunes qui l'avons connu, nous garderons de lui un respectueux sentiment, nous rappelant surtout sa franche parole, son sens du devoir, son travail, son fervent désir d'être utile à son pays, et nous nous inclinons pieusement sur sa tombe.

Sincèrement, profondément patriote, Adrien de Werra, rejeton d'une famille de vieille souche valaisanne et descendant d'illustres officiers, ne pouvait faillir à son sang, il avait tout du vrai soldat. Aussi a-t-il, durant les belles années de sa jeunesse, accompli avec ardeur son service militaire. S'il ne parvint pas à un grade supérieur à celui de capitaine-adjutant du régiment 6, c'est que des raisons de santé seulement s'y opposèrent. Pour ce qu'il a accompli aussi dans ce sens, il a mérité que sa plus grande patrie, notre chère Suisse, participe à notre deuil et à celui de sa famille.

Et maintenant que nous adressons au cher collègue disparu nos derniers adieux, il nous semble voir les forêts de son cher Valais, qu'il a tant aimées et en particulier les mélèzes séculaires des Mayens-de-Sion,

qu'il a si vaillamment garantis contre le vandalisme ou le mercantilisme, prenant part à la tristesse générale, s'incliner vers sa tombe et confier au vent quelque peu de leur feuillage pour l'aller déposer sur le tertre qui recouvre sa dépouille.

Qu'il repose en paix !

Monthey, le 14 novembre 19-

Fr. Delacoste, ancien inspecteur forestier.

COMMUNICATIONS

Sur les variétés de nos essences forestières

Dans un précédent article (« Journal forestier suisse » 1942, page 54), j'ai relevé que les variétés de nos essences forestières sont fréquentes. De nombreuses trouvailles faites dans le canton de Neuchâtel, et dont la plupart sont connues des forestiers depuis longtemps, en sont la preuve. La liste suivante peut en être établie; elle n'est certainement pas complète :

Epicéa

lusus virgata, ép. vergé. Plusieurs exemplaires (Le Locle, Boudry, St-Aubin).

lusus globosa, épicéa à cime en boule. Plusieurs ex. (Chassagne, La Sagne, Gorgier, Prés-Devant).

lusus nana, ép. nain en boule (probablement semis de balais de sorcière). Plusieurs ex. (Boudry, Bevaix).

lusus columnaris, ép. à fuseau. Exemplaires assez nombreux; plus de 10 dans le canton.

lusus corticata, à écorce épaissie. Plusieurs ex. (Boudry, Cortaillod, etc.).

lusus tuberculata, ép. à verrues (La Sagne).

lusus prostrata, ép. rampant; 1 ex. (St-Aubin).

lusus variegata, ép. à aiguilles panachées; 1 ex. à Bevaix.

Sapin blanc

lusus virgata, sapin vergé; 2 ex. (Fleurier, Creux-du-Van).

lusus irramosa, sapin sans branches; 1 ex. (Bevaix).

lusus globosa, balais de sorcière spontanés¹ sur des branches; plusieurs ex. (La Sagne, Cortaillod, Bevaix, Fresens).

lusus nana, sapin nain en boule (probablement semis de balais de sorcière spontanés); 4 ex. (Le Devens).

lusus pendula, sapin pleureur (Bevaix, Fresens, Boudry).

lusus corticata, à écorce épaissie. Ex. assez nombreux.

¹ Voir W. Nägeli: Balais de sorcière sur l'épicéa. « Journal forestier suisse » 1938, page 40.